

COMMUNE DE ST CRÉPIN

Liste des délibérations du conseil municipal Du 22 mai 2023

Nombre de conseillers : Le vingt-deux mai deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. CADOT Matthieu, maire, en séance ordinaire,

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 7

Quorum : 6

Présents, M. Matthieu CADOT, Mme Céline ROUIL, M. Éric BOUCLY, M. Luc DUCLOS, M. André MARCHAIS, M. Ronald VERNOUX, M. Denis GORRON

Absents : Mr Freddy VINET, Mme Charlène GRIFFON, Mme Cécile MAIRAND

Secrétaire de séance :

Convocation envoyée le 15 mai 2023

Convocation affichée le 15 mai 2023

Séance ouverte à 18H30

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 avril 2023.

Décisions du conseil municipal :

D2023– 19 - Convention avec la CDC pour la mutualisation des ADS

D2023– 20 – Vote des 3 taxes 2023 (modification du taux de TH)

D2023– 21 – Désignation du référent déontologue

Questions diverses :

- Virement de crédit en investissement

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 avril 2023.

Le procès-verbal du conseil municipal du 24 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

- D2023–19 Convention avec la CDC Aunis Sud pour la mutualisation des Autorisations du Droit des Sols

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention d'adhésion au service commun d'instruction mutualisée des actes et autorisations du droit des sols avec la Communauté de Communes Aunis Sud,

- **D2023– 20 – Vote des 3 taxes 2023 – Modification de la délibération D2023-10 du 23 mars 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de voter les taux suivants pour 2023 :

Taxe foncière bâti**40,17 %**

Taxe foncière non bâti**46,04 %**

Taxe habitation résidence secondaire **9.42 %**

- **D2023– XX – Désignation du référent déontologue**

Monsieur le maire remet cette délibération au prochain conseil municipal.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 26 juin 2023 à 18h30.

La séance est levée à 19h40.

Signatures des délibérations du conseil municipal du
22 mai 2023

Auteur de l'acte	Matthieu CADOT, maire
Date de publication sur le site internet de la commune	24/05/2023
Matthieu CADOT, maire	
Luc DUCLOS – secrétaire de séance	